Région d'épandage de Méry-Pierrelaye :

Historique :

En 1889 est promulguée la **loi en faveur de la généralisation de l'épandage agricole**. Elle permet l'installation de champs d'épandage dans la région de Méry-Pierrelaye à partir de 1899. L'eau d'égout est alors acheminée depuis Clichy au moyen de **la branche de Méry,** dérivée de **l'émissaire général,** puis relevée par **l'usine de Pierrelaye,** mise en service en 1899.

En 1902, la surface des terres irriguées dans la région de Méry-Pierrelaye atteint 2 150 hectares. La Ville de Paris est propriétaire de 470 hectares, tandis que les 1680 hectares restants appartiennent à des propriétaires privés. Les terres appartenant à la Ville se composent des **domaines de Méry et de Saint-Ouen-l'Aumône,** ainsi que de la ferme de **La Haute Borne**. Elles sont louées à des exploitants devant respecter des volumes d'irrigation minimum imposés par les services d'assainissement. Les terres appartenant à des propriétaires privés sont dites en « irrigation libre », c'est-à-dire que les cultivateurs utilisent les eaux d'égout en fonction des besoins de leurs cultures.

Ferme de la Haute Borne, départ pour la halle aux légumes, 1929

Au début du XXe siècle, la production dans la région de Méry-Pierrelaye se répartie entre cultures maraîchères, céréalières, et de pommes de terre.

En 1906, la région de Méry-Pierrelaye permet l'épuration de 64 millions mètres cube d'eaux d'égout. L'irrigation des champs est permise par 1 093 bouches, et l'évacuation des eaux épurées vers la Seine est assurée par un réseau de drainage de 84 kilomètres. Une trentaine de cantonniers sont chargés de l'entretien de l'ensemble de ces infrastructures.

La surface d'épandage dans la région de Méry-Pierrelaye diminue dans la seconde moitié du XXe siècle. Les surfaces agricoles se réduisent alors au profit de l'urbanisation des banlieues. Les épandages prennent définitivement fin à leur interdiction en 2001.

Repères chronologiques :

- **1869 :** Début des épandages dans la plaine de Gennevilliers
- **1889 :** Loi sur la généralisation de l'épandage agricole
- **1899 :** Début des épandages dans la région de Méry-Pierrelaye
- **1899 :** Mise en service de l'usine élévatoire de Pierrelaye
- **1902 :** La surface d'épandage dans la région de Méry-Pierrelaye atteint son maximum avec 2 150 hectares
- **1940 :** Mise en service de l'usine d'épuration d'Achères
- **2001 :** Interdiction des épandages en région parisienne

Fiches complémentaires :

Retrouvez également en PDF sur les sites des archives du SIAAP, une fiche sur la pratique de l'épandage agricole et des fiches spécifiques sur les régions d'épandage de Gennevilliers, Achères et Carrières-Triel.

Fonds associés :

- **2FH -** Travaux et exploitation de l'usine de Pierrelaye et de la région de Méry-Pierrelaye (1897-1998).
- **6FH** - Service de l'Assainissement de la Seine, bilan annuel d'activité, description des usines, des travaux exécutés, des études et des projets (1893-2020).
- **11FH -** Epandage. Régions de Gennevilliers, de Méry-Pierrelaye, de Carrières-Triel
- **15J** – Plans historiques. Achères, Bassin du Talon de Botte, Chemin des Bœufs, Domaine de Maubuisson, Domaine Picquenard, Ferme de Fromainville, Ferme de la Ballastière, Ferme de la Garenne, Ferme des Noyers, Ferme du Barrage, Ferme Haute Borne, Fonceaux, Irrigations, Liesse, Mery, Pierrelaye.
- **1006W -** Usine de Pierrelaye et sa région, Environnement, exploitation et sécurité
- **1008W -** Gestion patrimoniale de la région et de l'usine de Pierrelaye